

Maîtriser la gestion des procédures douanières

Objectifs de formation

- Maîtriser la gestion des procédures douanières dans le cadre de l'Union européenne
- Optimiser ses opérations d'import / export

Objectifs pédagogiques

- Identifier et choisir l'incoterm adapté
- Maîtriser les procédures de dédouanement
- Maîtriser l'utilisation des documents douaniers pour le paiement des droits et taxes sur les marchandises

- Comprendre le fonctionnement du dédouanement communautaire.
- Appréhender l'impact des informations servant à l'application de la réglementation douanière
- Définir la responsabilité de l'entreprise / du transitaire vis-à-vis du dédouanement
- Identifier et collecter les informations nécessaires pour un dédouanement

Durée : 03 jours - 21 heures

Mise à jour le : 11 juin 2026

Présentiel : Présentiel ou Classe virtuelle

Tarifs :

1695 €

Dates :

Les 21, 22, 28 Septembre 2026

Les 02, 03, 09 Novembre 2026

Les 19, 26 Mars + 02 Avril 2027

Les 24, 25 juin + 02 Juillet 2027

Prérequis

- Compétences informatiques

Public

- Toute personne ayant un attrait avec l'échange international

Programme

L'environnement institutionnel et réglementaire

- L'Union européenne.
  – La constitution de l'espace européen
  – L'union économique et monétaire
  – Les relations extérieures privilégiées
- L'administration des douanes
  – La Douane en mutation : Organisation territoriale / fonctionnelle

Les opérations de dédouanement

- Identification de la marchandise
  – La nomenclature douanière
  – Le classement tarifaire
- La valeur en douane
  – La valeur en douane à l'exportation
  – La valeur en douane à l'importation
- Le contrôle de l'origine (notion d'origine)
  – L'origine non préférentielle
  – L'origine préférentielle
  – Les documents justificatifs de l'origine
  – Protection de l'origine française
- Le document administratif unique DAU
  – Présentation du DAU
  – Utilisation du nouveau DAU sur exemple
- L'attribution d'un régime définitif
  – L'exportation
  – L'importation
  – La liquidation douanière

La politique commerciale commune

- Le contrôle du commerce extérieur
  – Contrôle du commerce extérieur et politique commerciale commune
  – Contrôle des changes
- Les régimes commerciaux particuliers
  – Les régimes dérogatoires

- Régimes des exportations de biens à double usage (avec documents)
- La politique agricole commune

- Les relations avec les organisations internationales
  - L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) (avec liste des pays membres)
  - L'Organisation Mondiale des Douanes (OMD)

Les procédures douanières

- Les modalités du dédouanement
  - Conduite et mise en douane
  - Le déclarant en douane
- Les procédures de dédouanement
  - Les outils du dédouanement, la téléprocédure delt@G
  - La procédure de droit commun en détail
  - Les procédures simplifiées de dédouanement

Les régimes douaniers particuliers

- Les régimes de transit
  - Intérêt du régime
  - Le régime TIR
  - Les régimes de transit de l'union et de transit commun
- Les autres régimes particuliers
  - Les régimes de stockage
  - Régimes d'utilisation spécifique
  - Régimes de transformation
- Le régime fiscal suspensif (RFS)
  - Principes généraux
  - Fonctionnement du RFS

Le régime fiscal des échanges intra-Union

- Échanges de biens
  - Le régime fiscal
  - Les obligations fiscales
- Échanges de services
  - Le principe général applicable
  - Les prestations de transport de l'Union

– La location des moyens de transport
– TVA et cabotage routier

Mode d'emploi des déclarations

- Le D.A.U
  – Établissement du DAU
  – Codes utilisés
- Déclarations intracommunautaires
  – La déclaration d'échange de biens
  – La déclaration européenne de service
- La TVA dans l'Union Européenne
  – Les taux de TVA
  – Modalités de remboursement de la TVA

Modalités pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Exercices d'applications construits à partir des informations transmises par le commanditaire
- Travail en sous-groupe
- Document de synthèse remis à l'issue de la formation
- Matériel : aucun

Modalités d'évaluation des acquis

- En amont de la formation : recueil des attentes, réunion de cadrage
- Pendant la formation : Test, QCM, cas pratiques, mises en situation
- En aval de la formation : évaluation à chaud, évaluation à froid.

Financement

- OPCO sous conditions
- Entreprise
- Individuel

Dates et horaires

- Intra-entreprise en concertation avec l’entreprise
- Inter-entreprises, selon planning de formation ORDIA
- Horaires de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Le bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), pour tout autre handicap, nous contacter pour mise en place des moyens de compensation. Les services proposés sont accessibles à tous sous couvert :

- que l’information soit transmise suffisamment en amont aux équipes afin de permettre la mise en place des moyens de compensation
- que les moyens de compensation n’appartenant pas au centre puissent effectivement être mis en place (interface de communication…)
- que la formation envisagée soit compatible avec le handicap.

Référent handicap et personnel sensibilisé

Prévention des ruptures de parcours en formation

- Création d'un climat bienveillant et inclusif dès le démarrage pour favoriser l'implication de chacun.
- Identification des niveaux et besoins individuels afin d'adapter le rythme et les explications (tour de table).
- Méthodes pédagogiques variées (démonstrations, cas pratiques, échanges collectifs) pour

maintenir l'attention et l'intérêt.

- Questions fréquentes de la part de l'intervenant/e et valorisation des apports des participant·e·s pour renforcer l'engagement.
- Temps de reformulation ou appui individuel si nécessaire afin d'éviter le décrochage.